VAN DAN VIL
CULTURE

-AIRE

concours de design du mobilier urbain local

présentation du concours • comment s'inscrire • règlement

SOMMAIRE

présentation de l'asso abitē
et VAN DAN VIL · Culture 6-7

présentation du concours 8-15

règlement du concours
et emtnions légales 16-20

> association@abite.fr > vandanvil.com

PRÉSENTATION
CARTE
AGENDA
L'ÉPATIOIR
UN OEUF
LA STATION CULTURELLE
LE 10-08-2024
CONCEVOIR UN AVENIR DURABLE
FESTIVAL D'ARCHITECTURE DURABLE

asso abitē

asso abitē est une association loi 1901 établie en Martinique depuis octobre 2020.
Son objectif principal est de valoriser l'architecture, le patrimoine et le design, en soutenant des initiatives à vocation citoyenne, environnementale et culturelle. À travers trois axes : expositions culturelles, actions transformatrices et résidences architecturales, l'association œuvre pour sensibiliser le public, transformer positivement l'environnement local et favoriser la création dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du design et du patrimoine.

Sensibiliser le public, transformer positivement l'environnement local et favoriser la création.

Réseau des Maisons de l'Architecture
Mention spéciale
des co-présidents du jury
PRIX DU RÉSEAU
DES MAISONS DE L'ARCHITECTURE 2023

MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

AUTRES VOIES
2023

VAN DAN VIL
CULTURE

Une collaboration entre l'association abitē et le soutien de la Direction des Affaires Culturelles de Martinique, se positionne comme le moteur d'un projet de Quartier Culturel Créatif à Fort-de-France. Au cœur de cette initiative, l'association abitē agit en tant que coordinateur, tissant des liens entre les divers espaces culturels du centre-ville, comprenant des associations, des structures entrepreneuriales et des commerces.

L'élément clé de cette démarche réside dans la création d'une plateforme web, catalyseur de communication pour les acteurs culturels. En capitalisant sur la concentration géographique des espaces culturels, VAN DAN VIL · Culture aspire à devenir un centre névralgique de la vie culturelle et créative régionale.

L'idée est de favoriser l'interaction entre ces acteurs en proposant des événements artistiques et culturels, tout en préservant les identités individuelles et les objectifs spécifiques de chaque collaborateur.

Cette plateforme commune offre une réponse innovante au défi de la surinformation, permettant aux petites structures culturelles de surmonter les obstacles pour atteindre un public plus vaste. La consolidation des diverses institutions sur un seul site web crée des synergies, encourage la collaboration et facilite l'échange d'idées. Cette approche, regroupant les espaces culturels à moins de 15 minutes à pied, renforce l'accessibilité et favorise la création d'un véritable tiers-lieu de création contemporaine au niveau local.

En fin de compte, en consolidant la visibilité et les opportunités de capter l'attention du public, cette initiative contribue à dynamiser la scène culturelle de Fort-de-France. En créant un centre culturel dynamique et accessible, VAN DAN VIL · Culture aspire à attirer l'intérêt des résidents et des visiteurs, jouant ainsi un rôle clé dans la promotion d'une scène culturelle plus vibrante et diversifiée dans la ville.

Dans le cadre de ce projet, l'association abitē joue le rôle de coordinateur, agissant comme point d'articulation entre ces différents espaces. En capitalisant sur la dynamique des espaces publics du cœur de la ville et en organisant des événements culturels et artistiques, l'association abitē aspire à susciter et à structurer un réseau de collaborateurs.

VAN DAN VIL · Culture est soutenu par :

PRÉFET DE LA MARTINIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction des Affaires Culturelles

LE CONCOURS

association@abite.fr
vandanvil.com

–AIRE

concours de design
du mobilier urbain
local

–AIRE est un concours de design de mobilier urbain réalisé par **VAN DAN VIL • CULTURE** et porté par l'**asso abitē**.

Le concours –AIRE invite amateurs, passionnés et professionnels de design et art, à imaginer dans **1m³** non clos, le mobilier urbain de leurs paysages, de leurs lieux de vie.

Afin de développer une réflexion sur la consommation durable, sobre et responsable ainsi que sur l'identité à travers le paysage environnant, le concours repose sur **3 critères** de notation. Les **catégories de conceptions sont libres**, tant qu'elles restent pertinentes pour la population et sa qualité de vie (ex : végétalisation, assises, aires de jeux, collectes de déchêts...).

le concours de tous les citoyens

L'une des intentions de ce concours est d'apprécier les idées des citoyens afin d'aménager leurs espaces publics de vie. Qu'ils identifient eux-mêmes leurs besoins et proposent des **solutions infusées de leurs identités et expériences**.

C'est pourquoi **–AIRE** ne vise pas uniquement les professionnels du design d'objet et de l'urbanisme;

Ainsi, **étudiants**, **passionnés**, **amateurs** et **professionnels** de tous domaines (art, design, architecture, urbanisme...) sont invités à intégrer le concours.

Les critères de notation et contrainte de volume de **1m³**, forment à eux un début de cahier des charges accessible et posent un cadre de réflexion. Ensuite, c'est par leur capacité d'observation et expériences personnelles que les participants se démarqueront.

À terme, la construction d'un prototype du design du lauréat du jury. Ce prototype prendra place dans la continuité de l'exposition qui suit le concours. Puis, selon la qualité du prototype et les règlementations, la sortie et installation de celui-ci dans l'espace public.

CRITÈRES DE NOTATION

>identit-AIRE /5pts

L'**identité** entend elle-même plusieurs sous critères :

Choix des matériaux selon le **contexte culturel** et historique, ainsi qu'environnemental, de notre territoire ; Privilégier les producteurs locaux ou régionaux dans les Caraïbes pour favoriser les circuits courts; Attention aux **exigences climatiques**...

>modul-AIRE /5pts

Un mobilier qui **se déplace**, qui **se compile** et **s'associe** est un mobilier qui comprend l'économie des ressources tout en répondant aux besoins des habitants et leur **mobilité**.

Aussi, dans le cadre de ce concours, il convient de se poser des questions sur les techniques de conception et la **faisabilité**. L'objet est-il facile et abordable à réaliser ?

>élément-AIRE /5pts

Dans l'optique d'une consommation plus sobre, il est essentiel que la plupart des matériaux utilisés nécessitent **le moins de transformations possible**.

Le mobilier urbain imaginé doit être accessible et utilisable par le maximum de personnes.

L'**inclusivité** des générations et des personnes à mobilité réduite est un critère indispensable pour des espaces pérennes.

CALENDRIER

01/05 - 16/08

heure limite de soumission à 23H59 UTC-4H

inscription et dépôts des candidatures (dossier design)

17/08 - 06/09

votes du grand public et du grand jury sur la plateforme asso abitē

09/09

annonce des résultats

SEPT - NOV

exposition des réalisations dans LEPATIO19

COMMENT S'INSCRIRE

Vous souhaitez participer et déposer une candidature au concours – AIRE ? Super, nous en sommes ravis !

Voici la marche à suivre :

1. Pour participer, vous devez être adhérent à l'asso abitē. Dans le cas où vous ne seriez pas encore adhérent, rendez-vous sur le site web **https://asso.abite.fr** et cliquer sur le bouton "devenir abitantes" en haut à droite de la page. Suivez les instructions.

Attention : Veillez à utiliser le même nom et prénom lors de votre adhésion et lors de votre inscription / dépôt de candidature afin que l'association de ces deux soient évidentes.

2. Une fois adhérent, inscrivez-vous en ligne à l'adresse suivante : **https://asso.abite.fr**

3. Puis complétez les informations suivantes :

— nom, prénom, pseudonyme (optionnel)

— la planche de présentation respectant le modèle ci-dessous. Format jpg. ou png, min 2384 x 3370 pixels (équivalent DIN A0), résolution de 300 dpi, de 7 Mo maximum. Cette planche doit donc contenir le titre et éventuellement le sous-titre du projet, une illustration principale (le choix de la technique est libre), un descriptif succinct, une ou plusieurs vue en axonométrie, un visuel détaillant les matériaux composants.

— une note d'intention de 1250 signes maximum. (format A4 ; 1 demi page max ; police Times New Roman ; corps 12 pt ; interligne 1,5 pt ; marge 2,5 cm)

— adresse mail de contact

— numéro de portable de contact

COMMENT VOTER

Rendez-vous sur **https://asso.abite.fr/**

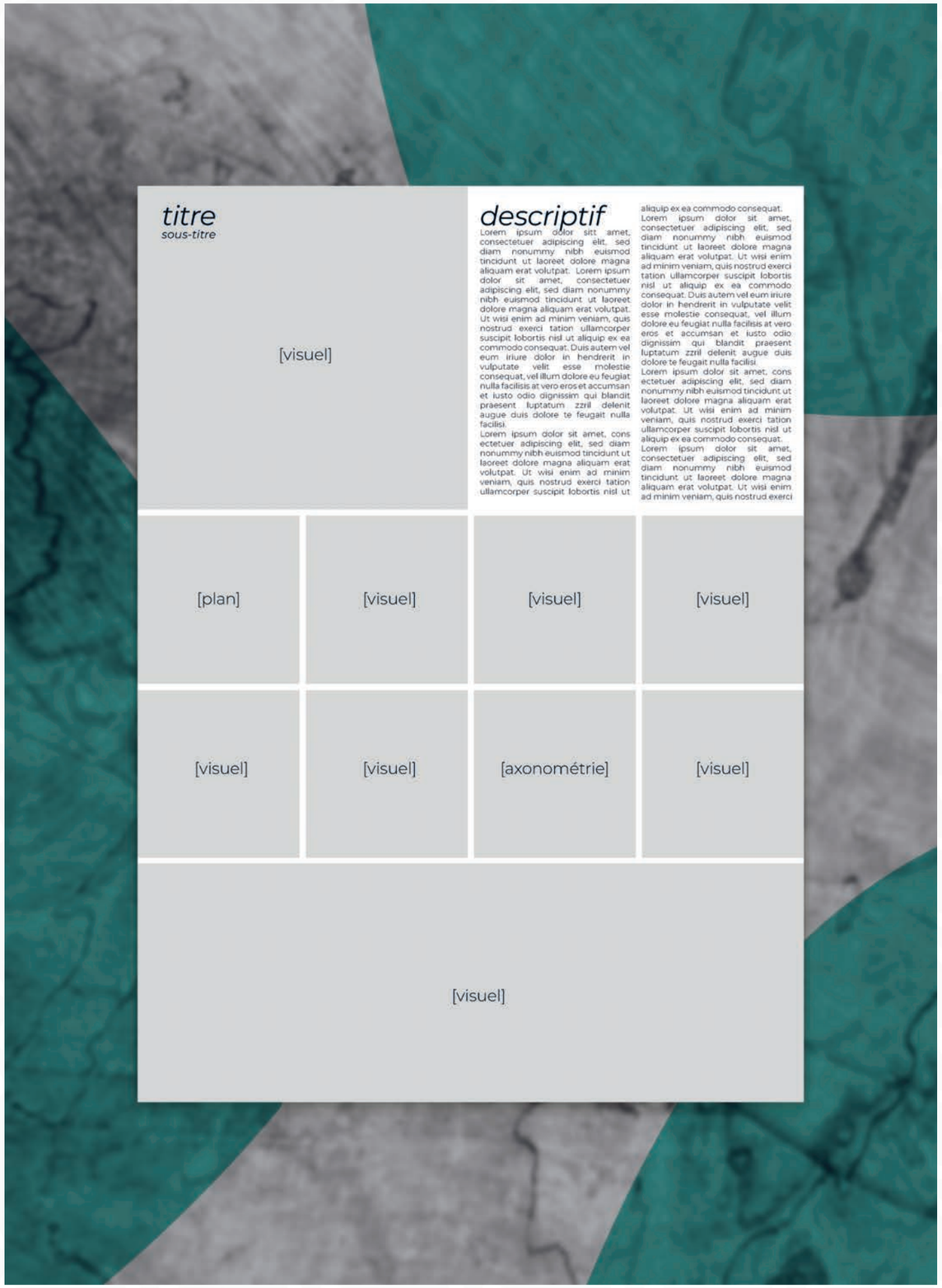

RÈGLEMENT ET MENTION LÉGALES

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR ET OBJET

Le concours de design intitulé —AIRE concours de design du mobilier urbain local est organisé dans le cadre du projet VANDANVIL Culture porté par l'association abitē, avec le soutien de la Direction des Affaires Culturelles de Martinique.

abitē, est une association loi 1901, immatriculée au sous le numéro 88995724700014.

Code APE : 9499Z, représentée par David FONTCUBERTA RUBIO, en qualité de président, dont le siège social est situé au 19 rue Garnier Pagès, 97200 Fort de France.

Téléphone : +596596672067.

Adresse e-mail : association@abite.fr.

Lors de ce concours, les participant.e.s, amateur.ice.s ou professionnel.le.s, sont invités à proposer des projections de mobilier urbain contenues dans un mètre cube (1m³) pour les centre-villes de la Martinique.

Le dépôt dudit règlement se fera au sein de la SCP MARIE ET JOSEPHINE – Commissaires de Justice.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au concours — AIRE est ouverte à toute personne physique :

— majeure ;

— adhérente de l'association abitē.

1. Il est interdit de participer au Concours sous des identités différentes et/ou d'utiliser plusieurs adresses e-mail de dépôt de candidature. Un.e candidat.e, peut en revanche proposer plusieurs design.

2. Lors du dépôt de candidature et de projet, le.a participant.e doit utiliser son identité d'État afin de faciliter la validation de l'inscription et les démarches légales et administratives.

Dans le contexte public, le pseudonyme peut être favorisé et utilisé, à la demande des candidat.e.s.

3. Les membres d'une même famille ou d'un même foyer peuvent participer. Dans ce cas, chaque participant, sous son adresse mail, doit soumettre une œuvre individuelle distincte.

4. Tout conflit d'intérêt sera géré par l'organisation du concours, dont la décision sera définitive.

5. La participation au Concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. L'organisation se réserve le droit de rejeter toutes candidatures qui, à son avis, ne répondent pas aux critères mentionnés dans ce règlement.

6. À tout moment, les participant.e.s sont responsables de l'exactitude des informations qu'ils ont communiquées.

7. La participation au Concours est gratuite pour tous adhérent.e.s de l'association abitē.

La validité de l'adhésion sera vérifiée pour tou.te.s participant.e.s.

L'adhésion à l'association abitē est individuelle et nominative.

En adhérant à l'association abitē, vous contribuez activement à la promotion de la culture, de l'architecture, du patrimoine et du design en Martinique. Vous participez ainsi à la préservation et à la mise en valeur de l'héritage architectural de la région.

Vous soutenez ces actions qui visent à améliorer la qualité de vie de la communauté et le développement urbain du territoire.

Vous aurez la possibilité de participer à des expositions culturelles, des conférences, des séminaires et des rencontres avec des experts dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du design et du patrimoine.

asso abitē offre à ses membres la possibilité de participer activement à des résidences architecturales et à des actions transformatrices dans le cadre de ses projets. Cette implication directe vous permettra de contribuer de manière significative à la réalisation des objectifs de l'association.

ARTICLE 3 – CANDIDATURES ET VOTES

1. Le concours se déroule entièrement sur la plateforme asso.abite.fr. Toutes les candidatures doivent être déposées via ce support.

2. Les participants doivent respecter le thème choisi : "identitaire · modulaire · élémentaire" et orienter leurs projets de conception vers l'espace urbain du centre-ville de Fort-de-France.

Le concours —AIRE se déroule de la façon suivante :

1. Chaque candidature doit être déposée en remplissant le formulaire disponible sur la plateforme https://asso.abite.fr/.

La candidature devra comporter :

— nom, prénom, pseudonyme (optionnel) ;

— la planche de présentation respectant l'exemple. Format jpg. ou png, min 2384 x 3370 pixels (équivalent DIN A0), résolution de 300 dpi, de 7 Mo maximum. Cette planche doit donc contenir le titre et éventuellement le sous-titre du projet, une illustration principale (le choix de la technique est libre), une ou plusieurs vue en axonométrie, un visuel détaillant les matériaux composants ;

— une note d'intention de 1250 signes maximum. (format A4 ; 1 demi page max ; police Times New Roman ; corps 12 pt ; interligne 1,5 pt ; marge 2,5 cm) ;

— adresse mail de contact ;

— numéro de portable de contact.

2. Les candidat.e.s confirment avoir lu et accepté le règlement du concours.

Une fois inscrit, le.a candidat.e reçoit un e-mail confirmant son inscription.

Les candidat.e.s doivent être les auteur.e.s des design utilisés et déposés dans le cadre de leur candidature. Ils déclarent être titulaires des droits d'exploitation sur leurs œuvres et que celles-ci ne portent pas atteinte aux droits de tiers.

Si constat est fait d'une usurpation d'identité ou de design la candidature sera d'office disqualifiée.

Les candidat.e.s pourraient voir afficher leurs œuvres à l'occasion d'une exposition gratuite organisée par abitē dans les lieux partenaires.

Les votes du public se font également sur la plateforme.

Ils seront ouverts tous les jours, ainsi, le public pourra voter pour un candidat identique ou différent, chaque jour.

L'organisation se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler, de prolonger ou de renouveler le Concours et les dotations mises en jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

ARTICLE 4 – DURÉE

Le période d'inscription et de dépôt d'illustrations commence à 00h00 le 01 mai 2024 et se termine à 23h59 (UTC-4H) le 16 août 2024.

La période de vote commence à 00h00 le 17 août 2024 et se termine à 23h59 le 06 septembre 2024.

Les résultats seront publiés lundi 09 septembre 2024. Une remise des prix sera organisée dans les jours qui suivent.

Les dates et heures mentionnées dans le présent règlement font référence aux dates et heures de Martinique.

ARTICLE 5 – RÉSULTATS ET DOTATIONS

1. Deux (2) gagnant.e.s seront désigné.e.s par les votes obtenus sur la plateforme https://asso.abite.fr/. Les résultats, contrôlés par une commissaire de justice, seront dévoilés le samedi 06 juillet 2024 et les gagnant.e.s en seront informé.e.s à partir de l'adresse mail qu'ils auront dûment renseignée lors de leur inscription, après la clôture des votes.

2. Deux (2) lauréat.e.s seront sélectionné.e.s. L'un sous la mention favoris du public, l'autre sous la mention favoris du jury. Au public votant est fourni un détail des critère de notation. Accompagné de ces détails, de public vote pour le projet qui lui plaît le plus et qu'il trouve pertinent d'après le thème.

Le jury votant est composé de professionnels des arts et du design. Chaque membre du jury analysera individuellement chacun des projets en notant les sous-critères, établissant ainsi une moyenne pour chaque projet. Ainsi, une moyenne sera dégagée de chaque projet en fonction de toutes celles attribuées par les membres du jury.

Les réseaux sociaux des membres de VANDANVIL · Culture offrent une visibilité aux lauréats et à leurs œuvres. Le nom ou pseudonyme des gagnant.e.s ainsi que leurs œuvres pourront être publiés.

3. Les dotations s'élèvent à 800€ par gagnant, accompagnées de lots surprises préparés par les membres partenaires de VANDANVIL · Culture.

Les gagnant.e.s seront prévenus et invité.e.s à venir récupérer leurs dotations suite à l'annonce des résultats au siège de abitē association, au PATIO19, 19 rue Garnier Pagès, Fort-de-France.

4. Du seul fait de leur participation au Concours, les candidat.e.s autorisent VANDANVIL Culture à utiliser leur nom, leur prénom et les œuvres dans tous ses supports de communication et pour l'exposition prévue de septembre à novembre 2024v.

Celà inclut aussi l'utilisation des ces œuvres dans le cadre de rétrospectives, et ré-expositions ultérieures.

En prenant part au Concours, les gagnant.e.s cèdent à abitē, à titre gratuit, les droits d'exploitation, de reproduction, de représentation et d'adaptation des œuvres, par tous moyens et sur tous supports nécessaires à VANDANVIL Culture aux fins de reproduire les œuvres sur les réseaux sociaux.

L'œuvre ne pourra être utilisée à des fins commerciales par aucune des parties.

Ladite cession fera l'objet d'une autorisation écrite séparée fournie aux gagnants après leur sélection et renvoyée dûment signée par les lauréats.

ARTICLE 6 – MODALITÉS DU JEU EN CAS D'ÉGALITÉ DES GAGNANTS

1. CRITÈRES DE DÉPARTAGE

En cas d'égalité de points ou de résultats entre plusieurs participants, les gagnants seront déterminés par les organisateurs conformément aux règles suivantes :

— la créativité du projet

— la qualité de présentation du projet

— l'adéquation avec la thématique " Identitaire · Modulaire · Élémentaire " et l'espace urbain en question.

2. DÉCISION FINALE

La décision de l'organisation du concours concernant les gagnants en cas d'égalité sera finale et sans appel.

ARTICLE 7 – MODALITÉS DE CONTESTATION

1. CONTESTATION

Les participants au concours d'illustration peuvent contester le déroulement du concours ou la remise des prix en cas de litige.

2. PROCÉDURE DE CONTESTATION

Toute contestation doit être soumise par écrit à association@abite.fr dans les 15 jours suivant l'incident contesté. La contestation doit être claire et détaillée, accompagnée de preuves le cas échéant.

3. EXAMEN DE LA CONTESTATION

L'organisation du concours examinera la contestation dans les 15 jours ouvrables suivant sa réception. La décision de l'organisation concernant toute contestation sera définitive.

4. CONFIDENTIALITÉ

Les contestations seront traitées de manière confidentielle, sauf si la loi l'exige autrement.

5. MODIFICATION DES MODALITÉS

L'organisation se réserve le droit de modifier ces modalités de contestation avec préavis sur le site web du concours.

ARTICLE 8 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET PROTECTION DES DONNÉES

1. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble du contenu présent sur le site web, y compris, mais sans s'y limiter, les textes, les graphiques, les images, les logos et les vidéos, est la propriété exclusive de abitē et de leurs auteurs respectifs. Toute reproduction, distribution, modification ou utilisation sans autorisation préalable écrite est strictement interdite.

2. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD ET LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS)

Conformément aux dispositions de la loi dite « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, et conformément à la loi de réglementation Européenne entré en vigueur le 25/5/2018, Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) : Vous êtes informé(e) de ce que les Éditeurs procèdent à des traitements automatisés de vos données personnelles, notamment lors de l'inscription à un évènement dans un contexte nécessitant la collecte de ces données personnelles.

Doivent être considérées comme données personnelles toutes les données étant susceptibles d'identifier un utilisateur.

Les informations nominatives que vous serez amené à fournir sur la Plateforme ne pourront

être utilisées que par les Éditeurs.

3. TRAITEMENTS ET FINALITÉS

Les données personnelles que vous fournissez ne sont pas transmises à des tiers externes au projet VAN DAN VIL.

Ces données peuvent-être les suivantes : Nom, prénom, courriel, adresse postale, téléphone

Ces informations sont collectées pour les finalités suivantes :

– Conserver les contenus ayant trait à l'existence du concours, de manière anonymisée et ce pour une durée illimitée.

– Gérer les demandes de droit d'accès, de rectification et d'opposition.

4. LIMITATION ET PERTINENCE

Nous nous engageons à limiter nos collectes aux données strictement nécessaires à la finalité du traitement envisagé, sans lesquelles nous ne pourrions assurer le bon déroulé du concours de manière qualitative.

5. DESTINATAIRES

Les seuls destinataires des données collectées dans le cadre du concours seront les organisateurs.

6. CONSERVATION DES DONNÉES

Les données collectées sont stockées de manière sécurisée et seront systématiquement détruites après 3 ans jour pour jour.

7. VOS DROITS SUR LES DONNÉES VOUS CONCERNANT

Toute modification des données personnelles est de votre droit.

Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire définitivement effacer. Vous disposez d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

Votre interlocuteur pour toute demande d'exercice de vos droits sur ce traitement.

Le contacter par voie électronique : association@abite.fr

8. RÉCLAMATION (PLAINTE) AUPRÈS DE LA CNIL

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation (plainte) à la CNIL.

9. COOKIES

Ce site web utilise le minimum de cookies nécessaires. Les cookies sont de petits fichiers texte qui sont stockés sur votre appareil lorsque vous visitez le site web.

10. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Nous nous efforçons de maintenir les informations du site web à jour et exactes. Cependant, nous ne pouvons garantir l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations fournies. En conséquence, nous déclinons toute responsabilité quant aux dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation de ce site web.

11. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Tout litige relatif à l'utilisation de ce site web sera soumis à la juridiction exclusive des tribunaux compétents de Martinique.

VAN DAN VIL
CULTURE

asso abité

-AIRE concours de design du mobilier urbain local

conseil d'administration
David FONTCUBERTA RUBIO président
Rafael José SALCEDO trésorier

conseillers
Sergio DE ANDRADE
Ana VAN DER HOFSTADT
Anne-Laure LOUIS-THÉRÈSE
Jean-Marc BULLET
Ophelie COHEN
Sarah HABIB
Soleine ROMERO

volontaire en service civique
Norah NORCA

chargée de projet
Norah NORCA

assistants de projet
David FONTCUBERTA RUBIO
Rafael José SALCEDO

graphiste maquettiste
Norah NORCA

association@abite.fr

vandanvil.com

VAN DAN VIL · Culture est soutenu par :

PRÉFET DE LA MARTINIQUE
Liberté Égalité Fraternité
Direction des Affaires Culturelles